

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2017

Au cours de sa séance du 15 juin 2017 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **approuvé à l'unanimité le projet de la communauté d'agglomération de Metz Métropole d'obtenir le statut de métropole.**

Considérant les enjeux territoriaux importants engendrés par ce changement de statut, la commune a suivi le Conseil communautaire dans sa décision du 03 avril 2017.

➤ **prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).**

Cette décision est justifiée par quatre motifs principaux :

- adapter le droit du sol pour permettre l'éventuelle réalisation d'un établissement de type maison de retraite au lieu-dit « Mallemat » sur une emprise foncière léguée à la commune à cet effet,
- réduire la vaste zone 2AU au Nord-Est du ban communal pour ouvrir à l'urbanisation une superficie adaptée aux besoins de la commune,
- harmoniser le règlement écrit et graphique du P.L.U. en limitant autant que possible le nombre de zones,
- supprimer l'emplacement réservé n° 3 au Sud-Est qui devait accueillir des équipements sportifs.

Les modalités de concertation du public seront données ultérieurement par le biais de l'affichage en mairie, du bulletin municipal et du site internet de la commune.

➤ **émis un accord de principe sur la cessions de plusieurs portions de chemins communaux aujourd'hui inutilisées et la création d'une nouvelle portion de chemin.**

L'ensemble des frais inhérents à ces décisions est laissé à la charge du demandeur.

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **adopté à l'unanimité la décision budgétaire modificative n° 1/2017.**

La réduction de la dotation forfaitaire servie par l'Etat a rendu nécessaire la réduction des recettes de la section de fonctionnement du budget et par voie de conséquence, un réajustement des dépenses, notamment en investissement.

➤ **autorisé la signature d'une convention et d'un protocole avec ORANGE dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de la troisième tranche des travaux de la RD7.**

Le protocole revêt un caractère technique alors que la convention formalise les modalités juridiques et financières à intervenir entre ORANGE et la commune dans le cadre de ces travaux.

➤ **autorisé la signature d'un contrat pour la vérification annuelle des installations électriques et gaz des bâtiments publics et des aires de jeux/équipements sportifs.**

Jusqu'à présent, ces différents contrôles étaient confiés à plusieurs bureaux de contrôle agréés. L'objectif de cette négociation, outre le prix, a été de les réunir dans un seul contrat et de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

➤ **autorisé la signature du renouvellement du contrat de maintenance de l'ascenseur de l'espace socio culturel.**

➤ **mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).**

Ce nouveau régime indemnitaire est désormais commun aux trois fonctions publiques, état, hospitalière et territoriale et dans chacune d'elle, à toutes les différentes filières, administratives, techniques, sociales, sportives, etc ...

➤ **fixé à l'unanimité la participation financière octroyée par la commune pour la sortie des aînés organisée le 07 septembre prochain à 20 € par personne âgée de 65 ans ou plus et son conjoint.**

Le coût de sortie programmée à REIMS est de 79 € par personne.

➤ **autorisé le renouvellement d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour le développement de la lecture publique.**

Le Maire,
Arlette MATHIAS.